

**AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2018-01-14d-00129 Référence de la demande : n°2018-00129-011-001

Dénomination du projet : Extension du site DASSAULT Mérignac

**Demande d'autorisation environnementale - Date de mise à disposition : 22/12/2017**

Lieu des opérations : 33700 - Mérignac

Bénéficiaire : - DASSAULT Aviation Mérignac

**MOTIVATION ou CONDITIONS**

Ce dossier d'agrandissement des installations Dassault dans la région bordelaise nécessite des aménagements irréversibles sur 11,9 hectares de landes et prairies partiellement humides du complexe de Mérignac. La démarche ne tient pas compte de la réflexion en cours à l'échelle de l'OIM du fait de l'avancement de la demande antérieure aux prescriptions du CPN et de l'Etat.

Les inventaires semblent complets et satisfaisants. Leur représentation cartographique permet une bonne prévision des impacts que va générer les travaux.

Les enjeux écologiques sont bien évalués, assez forts pour le Fadet des laiches, moyens pour les chiroptères et le Tarier pâtre, plus faibles pour le grand Capricorne, les autres oiseaux des milieux ouverts et boisés, les amphibiens et le Crapaud calamite.

Les mesures d'évitement se limitent aux stations de lotier et quelques arbres à capricorne.

Les zones humides disparaissent.

Les mesures compensatoires sont recherchées sur des sites équivalents écologiquement parlant, ce qui est une bonne chose, et dans des proportions (ratios) plutôt satisfaisants.

Leur durée est de 30 ans ainsi que leur suivi, ce qui est acceptable donc.

Le plan de gestion remarquable. Il suffit de le mettre en œuvre.

**A la condition que l'ensemble des mesures préconisées soient mises en œuvre dès la première mise en exploitation du chantier, un avis favorable est accordé à cette demande de dérogation.**

## MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :  
Nom et prénom du délégataire : Michel Métais

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 15 avril 2018

Signature :

